

Réponses aux demandes de précisions et aux préconisations émises dans le bilan de la CNDP

Synthèse

Les garantes de la concertation ont établi un bilan mis à disposition du public qui relève les points méritant une attention particulière. Ces points sont notamment repris dans le chapitre : « Demande de précisions et recommandations aux responsables du projet » de ce bilan.

Le maître d'ouvrage, soucieux de répondre à ces demandes de précision et aux recommandations formulées par la CNDP, ainsi que pour répondre aux enseignements qu'il tire de cette concertation, a décidé :

- Dans son propre Bilan de mettre en application les mesures décrites au paragraphe 5.3. intitulé « Conclusions et perspectives ».
- Toujours dans son propre Bilan, de répondre précisément aux 86 interventions ou questions écrites formulées lors de la concertation soit via les registres déposés en Mairie (6 interventions), soit par internet (30 interventions) ou encore lors des réunions publiques (50 interventions). Les réponses sont consignées dans l'annexe A du bilan de la concertation du Maître d'ouvrage (questions détaillées et réponses thématiques).
Pour un accès plus facile, le fichier intitulé « annexe A5-1 » regroupe uniquement ces réponses thématiques. Un lien de téléchargement spécifique supplémentaire a été rajouté sur le site internet de la DREAL pour pouvoir accéder plus directement à cette partie importante du bilan de la concertation.

Ces réponses et mesures permettent de fait d'apporter une réponse à la majorité des « demandes de précision » et aux « recommandations » formulées par la CNDP.

Cependant et afin d'être un peu plus exhaustif, les paragraphes du chapitre « Demande de précisions et recommandations aux responsables du projet » du rapport de la CNDP sont repris ci-dessous et les références aux réponses y sont apportées.

Réponses plus détaillées

Partie A – Réponses au paragraphe A du rapport de la CNDP : « Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées ».

Points A1, A2, A4, et A6 du rapport de la CNDP

Les précisions demandées par la CNDP sur ces points précis reprennent des questions formulées par le public lors de la concertation. L'annexe A5-1 du Bilan de la concertation, mise en ligne sur le site internet de la DREAL PACA, apporte des réponses sur ces thèmes.

Point A3 du rapport de la CNDP : « Il conviendrait également de préciser, en lien avec d'autres acteurs du secteur ferroviaire (SNCF Réseau par exemple), ce qu'il est envisagé concernant le développement du fret ferroviaire : un développement du ferroutage est-il envisagé ?

Si LafargeHolcim s'est engagé, lors de la réunion publique du 16 octobre 2020 à ne pas encourager le report modal vers le train, il semble nécessaire d'indiquer de qui relève ces choix en matière de report modal. »

Réponse :

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2020, les élus :

- le député de la circonscription de Marseille Nord-Ouest Monsieur Saïd AHAMADA,
- la Maire des XVème & XVIème arrondissement de Marseille Madame Nadia BOULAINSEUR,
- la 2eme adjointe à la mairie centrale de Marseille Madame Samia GHALI,
- Le conseiller départemental du canton Monsieur Henri JIBRAYEL,

et les CIQ du 16ème arrondissement de Marseille présents à la réunion, **ont demandé le retrait sans condition du report modal ferroviaire du projet de demi-échangeur**. Sans ce retrait, l'abandon immédiat du projet de demi-échangeur serait demandé.

Dans un souci de prise en compte des avis et remarques des différentes parties prenantes sur ce point précis, LafargeHolcim Granulats a confirmé, en séance publique, renoncer à ce report modal ferroviaire et en a fait part aux instances de l'Etat.

L'Etat en a tenu compte dans le bilan de la concertation rendu public à la page 18 « 5.3- Conclusions et perspectives » :

Report modal ferroviaire : LAFARGHOLCIM Granulats renonce au report modal ferroviaire pour ses sites carriers de l'Estaque. L'Etat, Maître d'ouvrage de l'opération, accepte aussi de retirer cette exigence, considérant les nuisances liées à l'accès des poids lourds à la gare de l'Estaque.

Point A5 du rapport de la CNDP : Il conviendrait également de préciser les mesures mises en œuvre par la DREAL PACA et LafargeHolcim pour assurer la sécurité du demi-échangeur et des infrastructures connexes (pont principalement), et limiter les nuisances aux riverains. Sur le sujet, a été évoquée lors de la réunion publique du 16 octobre 2020 la tenue d'une réunion dédiée, qui serait l'opportunité d'approfondir le sujet.

Réponse : Comme indiqué au §5.3 « conclusions et perspectives » du bilan de concertation du maître d'ouvrage :

- Requalification du pont de chasseurs et sécurisation du passage des modes doux :

Lors de la prochaine phase d'études, le maître d'œuvre étudiera les possibilités de mise en double sens de circulation du pont des chasseurs tout en assurant le passage sécurisé des piétons et cyclistes.

Il étudiera également la création d'une aire de stationnement à la fin de l'avenue Paul Brutus où un portail sera installé à la jonction avec la voie du pont des chasseurs. Un dispositif spécifique permettra le passage des piétons et des vélos. Voir §8 de l'annexe 5.1 « Réponses thématiques aux questions » du bilan de concertation du maître d'ouvrage.

- Sécurisation des accès :

Lors de la prochaine phase d'études, le maître d'œuvre étudiera soigneusement les systèmes de contrôles d'accès à mettre en œuvre en journée lorsque les sites carriers de LAFARGHOLCIM Granulats sont ouverts et les soirs et les weekends, lorsqu'ils sont fermés.

Les véhicules autres que ceux destinés aux sites carriers de LAFARGHOLCIM Granulats ne pourront pas franchir ces dispositifs.

Partie B – Réponses au paragraphe B du rapport de la CNDP : « Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique »

● Point B1/ Poursuivre l'information et la participation du public

La concertation, initiée par la maîtrise d'ouvrage, a permis aux différentes parties prenantes concernées par le projet (riverains, acteurs associatifs, comités d'intérêts de quartier, élus...) des secteurs des Pennes

Mirabeau, mais aussi des XV et XVI^e arrondissements de Marseille de se parler, s'écouter, et faire connaître leurs positions dans des conditions respectueuses, et un cadre de concertation clair.

Cette possibilité d'échanger doit être prolongée. Si la DREAL PACA a affirmé lors de la concertation qu'une enquête publique serait bien organisée sur le sujet, les garantes de la concertation invitent le maître d'ouvrage à poursuivre les temps d'information et de participation du public autour du demi-échangeur.

Comme évoqué ci-dessus, de nombreux sujets pourraient être précisés, et le public pourrait être associé à l'élaboration et au suivi des prochaines phases du dossier, dans un cadre de respect et d'écoute mutuelle.

Associer les riverains marseillais (notamment ceux du XV et XVI^e arrondissements de Marseille). La concertation a témoigné d'un fort intérêt de mobilisation et d'implication dans les décisions non seulement des habitants et élus des Pennes Mirabeau (commune d'implantation du demi-échangeur) mais aussi des habitants de Marseille, et spécifiquement ceux du XV^e et XVI^e arrondissements.

Le projet a des impacts et des conséquences différentes sur ces deux secteurs (Secteur des Pennes et secteur XV XVI^e), et l'ensemble des publics du territoire doit pouvoir avoir accès à l'information la plus transparente possible sur le projet, mais également aux dispositifs de participation qui pourraient être déployés par la suite.

Réponse : Comme indiqué au §5.3 du bilan de concertation du maître d'ouvrage intitulé « **Information régulière sur l'avancement de l'opération** » :

Les résultats des études détaillées seront présentés en mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15-16 notamment en ce qui concerne la sécurisation des accès, la configuration du pont des chasseurs.

Les mairies précitées et les élus locaux, représentants légaux de la population, seront associés au projet.

● **Point B2/ Mener des études complémentaires pour clarifier certaines données**

Sur certains sujets, il semble nécessaire de poursuivre les études déjà entamées, y compris en recourant à des cabinets d'experts et/ou à des acteurs indépendants, pour préciser les données avancées par le maître d'ouvrage.

La concertation a mis en lumière des contradictions et des remises en cause de certains indicateurs et données précisées dans le dossier de concertation.

Cela concerne notamment :

- Les perspectives de trafics attendues par le projet,
- Les émissions de CO2,
- Les impacts environnementaux du projet sur le Massif de la Nerthe, et celui de l'Etoile.

Globalement, les garantes recommandent la transparence la plus totale sur l'ensemble des études menées par le maître d'ouvrage. Cela passerait probablement par un changement de pratique au sein de la maîtrise d'ouvrage, mais semble nécessaire pour garantir au public son droit à l'information et à la participation.

Réponse : des études complémentaires sont actuellement en cours et d'autres seront prochainement menées afin de répondre aux attentes du public et des riverains.

Les résultats de ces études seront présentés en mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15-16.

● **Point B3/ Poursuivre l'effort de transparence, esquissé par le maître d'ouvrage lors de la concertation**

Réponse : Comme indiqué au §5.3 du bilan de concertation du maître d'ouvrage :

« **Information régulière sur l'avancement de l'opération**

Les résultats des études détaillées seront présentés en mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15-16 notamment en ce qui concerne la sécurisation des accès, la configuration du pont des chasseurs. »

Les mairies précitées et les élus locaux, représentants légaux de la population, seront associés au projet. » Par ailleurs le maître d'ouvrage et LAFARGEHOLCIM Granulats communiquent depuis de nombreuses années avec les mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15-16, il en sera de même dans l'avenir.